

République Française
 Département Haute-Corse
 Commune de FURIANI

Séance du 14 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
07/12/2023		
Date d’Affichage		
15/12/2023		

DCM N° 2023-98

L’an deux mil vingt-trois

Et le quatorze décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

17 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean Pierre, SIMONI Pierre Baptiste.

7 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à M. SIMONI PIACENTINI Céline

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

5 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. GIAFFERI Michael, MME NAPPO Michelle, MME FICO Aurélie, M. MARTEL Enzo

Madame LOMBARDO Florence est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
 Budget annexe CINEMA
 « U PARADISU » : Décision
 Modificative n°1/2023

VU l’instruction budgétaire M4 ;

VU les articles L.1612-11 et R.2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-40 du 11 avril 2023 approuvant le budget annexe Cinéma « U Paradisu » pour l’exercice 2023 ;

VU l’avis du Conseil d’exploitation du 14/12/2023 ;

ATTENDU qu’il importe d’ajuster les crédits budgétaires en dépenses et en recettes,

Madame GIAMARCHI Marie- Dominique, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l’équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires en section d’exploitation ainsi qu’il suit :

Chapitre/Article/fonction	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Ch.011/6063	Fourniture petit équipement	- €	10 000,00 €		
Ch.011/607	Achats de marchandises	18 568,59 €			
Ch.011/61558	Entretien autres biens mobiliers	2 400,00 €			
Ch.011/6228	Divers	5 150,00 €			
Ch.011/637	Autres impôts	3 600,00 €			
Ch.65/6518	Autres	15 000,00 €			
Ch.012/6215	Personnel	3 281,41 €			
Ch.70/706	Prestations de service			38 000,00 €	
TOTAUX		48 000,00 €	10 000,00 €	38 000,00 €	- €
EQUILIBRE		38 000,00 €		38 000,00 €	

SECTION D'EXPLOITATION APRES VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE

	Budget 2023	DM	Total	
Dépenses	474 631,46 €	38 000,00 €	512 631,46 €] Respect de l'équilibre budgétaire
Recettes	474 631,46 €	38 000,00 €	512 631,46 €	

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Cinéma « U Paradis » telle que détaillée ci-dessus
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

